

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°142.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi 13 mars. 10 conseillers étaient présents. Le Maire n'a pas indiqué à l'assemblée s'il y avait des pouvoirs pas plus que le nom des absents. Etaient absents : Mmes Onno, Pereck, Pilleux et Robin et M.Guédikian. Albinus, ne pas donner pouvoir dénote à quel point la vie de la Commune intéresse certains conseillers, qui par ailleurs sont souvent les mêmes. Le compte-rendu de la séance du 04/12/2017 est adopté à l'unanimité.

**1-Tarif du personnel communal pour remboursement de frais** : Le Maire indique que, dans le cadre de l'entretien général, la Commune est amenée à intervenir notamment au regard de la sécurité publique :

- Auprès des administrés
- En lieu et place de la Communauté de Communes dans la zone d'activités bien que celle-ci fasse maintenant partie des compétences de cette dernière.

Afin de pouvoir facturer ces charges une délibération doit être prise pour fixer les tarifs correspondants. A l'unanimité sont adoptés les tarifs suivants :

Secrétaire de Mairie : **44€/heure**                      Adjoint administratif : **26€/heure**  
Adjoint technique : **27€/heure**                      Camion, tracteur : **13€/heure**  
Tondeuse à gazon, taille-haie, tronçonneuse : **7€/heure**

Tu savais, Albinus, que le personnel communal pouvait intervenir chez les particuliers ? Pourquoi pas, mais n'ont-ils pas déjà assez de travail ?

**2- Indemnité allouée au comptable du Trésor** : comme chaque année le Conseil doit décider s'il verse ou non l'indemnité de conseil destinée au comptable du Trésor. Accord à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Moulin), pour verser **125,52€** à Mme Florence Vallet qui a remplacé Mme Caput.

**3- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie** : il s'agit d'une obligation légale, mise en œuvre depuis de nombreuses années par le Centre de Gestion de la Savoie. Son financement est assuré par une cotisation sur la masse salariale, qui s'établit à 0,36% au 01/01/2018 contre 0,33% précédemment. Accord à l'unanimité pour signer cette convention pour une durée de 6 ans.

**4- Subventions aux associations pour 2018** :

- **150€** à : AFM, Comité handisport Savoie, Ligue nationale contre le Cancer, Restaurants du Cœur, Prévention routière, Comité Entente Déportation,
- **200€** à : FNACA, Souvenir Français, AD PEP
- **250€** à : Alzheimer Savoie, Amicale Donneurs de Sang
- **5 500€** à l'Ecole dont **3 000€** de subvention exceptionnelle classe de neige

Soit un total de **7 500€** adopté à l'unanimité, et identique à 2017.

**5- Tarifs Communaux 2018** : voir annexe jointe. Pas de modification. Adopté à l'unanimité.

**6- Taux d'imposition 2018** : Le Maire indique qu'en réunion préparatoire, et bien que tous les présents ne soient pas d'accord, il a été décidé d'augmenter de 5% les taux en vigueur en 2017 des 3 taxes communales soit :

**Taxe d'Habitation : 7,64% au lieu de 7,28%**

**Taxe Foncière Bâti : 12,74% au lieu de 12,13%**

**Taxe Foncière non Bâti : 74,48% au lieu de 70,93%**

Les bases d'imposition 2018 n'ayant pas encore été communiquées par les services fiscaux le produit fiscal ne peut être apprécié que sur celles de 2017 soit un gain de **10 000€**. Le 1<sup>er</sup> adjoint précise que les taux communaux étant faibles cette hausse est « négligeable ». Peut-être pas pour tout le monde... Propos d'autant plus malvenu que lors du vote du budget primitif 2018, en l'absence du Maire, il précisait que sans les ventes réalisées dans la Zone en 2017 (environ **238 000€**) les recettes de fonctionnement n'équilibraient les dépenses qu'à **1 000€** près ! Adopté à l'unanimité.

**7- Affaire Ladiré : Assignation devant le TGI de Chambéry - Constitution d'un avocat** :

Le Maire indique que dans cette affaire : suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Chambéry le 31/10/2017, suite à l'avis rendu par le CRIDON de Lyon en date du 11/01/2018 et à la sommation interpellative du 01/02/2018 il y a lieu d'assigner M. Pierre Magnin devant le Tribunal de Grande Instance de Chambéry. Pour ce faire Maître Galliard n'étant pas inscrit au barreau de Chambéry il y a lieu de retenir à ses côtés un avocat de ce barreau. Le Maire propose Maître Cochet. Accord à l'unanimité. A noter, Albinus, qu'au Conseil du 04/12/2017 aucune information n'a été donnée sur l'arrêt de la Cour d'Appel cité ci-dessus. Selon le Maire on est dans la dernière ligne droite...

**8- Vente des parcelles AI 154 (2457m<sup>2</sup>) et AI 157 (543m<sup>2</sup>)** : vente évoquée lors du Conseil du 04/12/2017 par la Commune à M. Trosset Fabien et M. Da Silva Mendes Arlindo. Ce dernier se désiste. La Commune a été approchée par Mme Lorans Pauline représentant la Société Savoie Carrelages à Cruet pour acquérir 2000m<sup>2</sup> de la parcelle AI 154 en vue de son implantation. M. Trosset se porte, lui, toujours acquéreur conjointement avec Mme Lorans de 1000m<sup>2</sup> environ sur les parcelles AI 154 et 157. La division parcellaire restant à la charge des acquéreurs. Accord à l'unanimité au prix initialement prévu de 35€/m<sup>2</sup> soit **105 000€ TTC**.

**9- Approbation des comptes administratifs 2017** : communication de quelques chiffres, comme les années précédentes !

**Budget Communal** : la section de fonctionnement fait ressortir un résultat positif de **239 297,82€** grâce aux ventes évoquées au point 6. La section investissement voit son déficit s'aggraver de **26 256,20€** à **176 114,15€**. L'ensemble des 2 sections présente un résultat positif de **63 183,37€**. Sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Enfin, l'excédent de **239 297,82€** est affecté à hauteur de **176 114,15€** au compte 1068 en couverture du déficit de la section investissement et reporté ligne 002 pour **63 183,37€** au titre de l'excédent reporté. Adopté à l'unanimité.

**Budget Eau et Assainissement** : La section fonctionnement fait apparaître un excédent de **22 650,55€** et la section investissement un déficit de **68 672,11€** (travaux de la rue de la Charrière). Le résultat de clôture des 2 sections, compte tenu des excédents antérieurs, ressort à **345 106,93€**.

Le compte administratif, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint est adopté à l'unanimité.

Le résultat global des 2 sections, soit **345 106,93€**, est affecté à hauteur de **260 333,25€** au compte 002 (résultat reporté) et **84 773,68€** au compte 001 (excédent antérieur). Adopté à l'unanimité.

**10- Comptes de gestion 2017** : Conformes aux comptes administratifs établis par les services fiscaux les comptes de gestion 2017 de la Commune sont adoptés à l'unanimité.

**11- Budget primitif 2018 :**

**Budget Communal** : la section fonctionnement s'équilibre à **728 005€** en hausse de 8,33% sur les prévisions 2017 et la section investissement à **576 408€** en hausse de 61,6% sur 2017. Aucune information sur les **332 000€** d'investissements prévus...

**Budget Eau et Assainissement** : la section d'exploitation en équilibre à **323 709€** est en baisse de 12% sur 2017 et la section investissement en baisse de 8% à **322 282€**.

Il est clair qu'un tableau reprenant : prévisions et réalisations de l'exercice écoulé et prévisions de l'exercice en cours avec explications des variations, pourtant simple à réaliser serait bienvenu. Je ferai en sorte, Albinus, de t'apporter comme chaque année des précisions dès que possible.

Ces 2 budgets sont adoptés à l'unanimité.

**12- Emplois saisonniers** : comme chaque année il y a lieu de prévoir les emplois nécessaires au surcroît de travail à l'école (gros ménages) et aux services techniques (fleurissement).

Des demandes ont déjà été réceptionnées. Le Maire propose, en fonction de celles-ci, de limiter comme l'an dernier à 4 embauches entre le 01/06 et le 30/09/2018 à raison de 35h hebdomadaires. Accord à l'unanimité.

**13- Questions diverses** : néant

La séance est levée à 20h.

Comme tu vois, Albinus, en cette année Olympique, on bat tous les records. Certes, le Maire a précisé que la réunion publique du Conseil n'est pas destinée à « palabrer jusqu'à point d'heures » mais à entériner ce qui a été discuté en réunions préparatoires. C'est son point de vue... mais quand on constate 1/3 de conseillers absents à cette réunion on peut se poser la question du nombre de présents aux réunions préparatoires. On a quand même appris, du 1<sup>er</sup> adjoint, que des pistes d'économies de fonctionnement étaient étudiées. A quand les résultats concrets ?

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Avril 2018

## Annexe lettre 142

<u>Location de salles :</u>	Habitants Commune	Extérieurs
Cautiion	1 000€	1 000€
Cautiion percolateur (associations Arbin)	100€	sans objet
Cautiion sono (associations Arbin)	100€	sans objet
Salle des fêtes (1 jour)	200€	450€
Salle des fêtes (2 j)	300€	650€
Salle Mérande (1 jour)	70€	220€
Salle Mérande (2 j)	100€	320€
Location vaisselle	30€	30€
Nettoyage salle	30€/h	30€/h
Associations Arbin	Gratuit	

### Cimetière :

Columbarium (case)	1 830€
Petit caveau	3 050€
Grand caveau	3 400€
Concession pleine terre (3 places)	330€
Concession pleine terre (6 places)	640€

Garderie : La demi-heure de garderie est maintenue à **0,50€**.

Jardins : la location reste inchangée à **15€** la parcelle.

### Eau et assainissement :

- Prix du m<sup>3</sup> : **1,00€** inchangé
- Abonnement : **54€** / inchangé
- Location compteur : **9€**/an inchangé
- Assainissement : la compétence est transférée à Cœur de Savoie. Cette année nous recevrons 2 factures : une de la Commune et une de Cœur de Savoie. Le Maire indique qu'il faut s'attendre dans les années à venir à une forte augmentation